

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

*Séance extraordinaire du 26 juin 2018*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, à l'hôtel de ville, au 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le vingt-sixième jour du mois de juin, deux mille dix-huit, à vingt heures.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Hélène St-Hilaire  
**Messieurs les conseillers :** Sylvain Gilbert  
Michel Doyon  
Serge Vachon  
Vincent Gilbert

Monsieur le conseiller Pierrot Lagueux est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Gilbert.

**Sont également présents :**

Le directeur général et trésorier, monsieur Alain Landry, et madame Danielle Maheu, greffière.

Les sujets suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et lecture de l'avis de convocation
3. Travaux de l'avenue du Palais secteur nord
  - a) Contamination
  - b) Demande de changement de méthode de travail
  - c) Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
  - d) Réclamation relative aux frais de décontamination d'une partie de l'avenue du Palais
4. Convention intervenue entre la Fabrique et la Ville
5. Rapport d'opération et mesures correctives pour l'opération des étangs
6. Demande de prêt de terrain – Maison des jeunes
7. Appel d'offres 18-470 Travaux de pavage
8. Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif
9. Embauche de l'adjointe administrative – trésorerie
10. Directives de changement – Contrat avec Les Constructions Binet inc. (Appel d'offres 17-446)
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance**

Il est déclaré que la séance extraordinaire du 26 juin 2018 soit ouverte à 20 h.

**2. Adoption de l'ordre du jour et lecture de l'avis de convocation**

**Résolution no 2018-06-190**

L'avis de convocation de la présente séance est déposé ainsi que les documents attestant de la signification dudit avis et tous les membres du conseil confirment en avoir reçu une copie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert et il est unanimement résolu :

D'approuver le présent ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

### **3. Travaux de l'avenue du Palais secteur nord**

#### **a) Contamination**

##### **Résolution no 2018-06-191**

Attendu qu'au cours de la réalisation des travaux de réfection de l'avenue du Palais, des sols contaminés ont été retrouvés ;

Attendu que des tests environnementaux supplémentaires de sol de déblai sont nécessaires ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Vachon, appuyé par madame la conseillère Hélène St-Hilaire et il est unanimement résolu :

D'autoriser des dépenses pour un montant maximal de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) taxes incluses pour la réalisation de tests environnementaux de sol de déblai sur l'avenue du Palais par la firme GHD Consultants Ltée.

Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 655-18 décrétant un emprunt de 2 950 000 \$ et des dépenses de 2 950 000 \$ pour la réfection de l'avenue du Palais secteur nord.

Adoptée

#### **b) Demande de changement de méthode de travail**

##### **Résolution no 2018-06-192**

Attendu qu'il est nécessaire de réviser la méthode de travail en vue de la décontamination des sols contaminés de l'avenue du Palais ;

Attendu que ces sols contaminés peuvent être en partie réutilisés pour la structure de rue ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Doyon, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Gilbert et il est unanimement résolu :

D'autoriser des travaux d'excavation supplémentaires en vue de la réutilisation des sols contaminés pour la réfection de la structure de l'avenue du Palais.

De mandater l'entreprise Les Constructions Edguy inc. à la réalisation de ces travaux non prévus à l'appel d'offres *18-464 Réfection des infrastructures de l'avenue du Palais - secteur nord* évalués à environ cent quarante mille dollars (140 000\$) plus les taxes applicables ;

Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 655-18 décrétant un emprunt de 2 950 000 \$ et des dépenses de 2 950 000 \$ pour la réfection de l'avenue du Palais secteur nord.

Adoptée

#### **c) Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

##### **Résolution no 2018-06-193**

Attendu qu'une entente est intervenue entre le ministère des Transports et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce le 28 juillet 1977 concernant la construction d'une route de contournement (nouvelle route 173) à Saint-Joseph-de-Beauce ;

Attendu que cette entente prévoyait que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce s'engageait à assumer l'entretien de la route 173 actuelle (avenue du Palais) lorsque les travaux seraient terminés ;

Attendu que cette entente prévoyait que le Ministère s'engageait à assumer l'entretien de la nouvelle route 173 lorsque les travaux seraient terminés ;

Attendu que des sols contaminés ont été retrouvés lors des travaux de réfection de l'avenue du Palais ;

Attendu que les analyses de laboratoire révèlent la présence d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) ;

Il est proposé par madame la conseillère Hélène St-Hilaire, appuyée par monsieur le conseiller Serge Vachon et il est unanimement résolu :

De vérifier avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'il peut défrayer les coûts reliés aux travaux de décontamination de l'avenue du Palais.

Adoptée

#### **d) Réclamation relative aux frais de décontamination d'une partie de l'avenue du Palais**

##### **Résolution no 2018-06-194**

Attendu que des frais supplémentaires sont occasionnés par la décontamination d'une partie de l'avenue du Palais rendue nécessaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Vachon, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert et il est unanimement résolu :

De vérifier la provenance des contaminants retrouvés près du lot 3 874 345 et les lots adjacents du Cadastre du Québec ;

De prendre les procédures légales, si nécessaire.

Adoptée

#### **4. Convention intervenue entre la Fabrique et la Ville**

##### **Résolution no 2018-06-195**

Attendu que la Fabrique a fait l'installation d'un système de gicleurs pour le presbytère situé à Saint-Joseph-de-Beauce et demande à la Ville de construire les infrastructures d'aqueduc permettant le fonctionnement de ce système et de procéder à l'installation d'une borne-fontaine ;

Attendu que la Ville a fourni une évaluation des coûts de réalisation de ces travaux payables par la Fabrique ;

Attendu que la Ville souhaite régulariser certaines situations dont notamment l'acquisition de certains terrains et l'établissement de servitudes ;

Attendu qu'une convention doit être convenue entre les parties fixant les conditions de réalisation des travaux, de cession de terrains et d'établissement de servitudes ;

Il est proposé par madame la conseillère Hélène St-Hilaire, appuyée par monsieur le conseiller Vincent Gilbert :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention intervenue avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce (communauté de Saint-Joseph).

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce les actes de cession et d'établissement de servitudes notariés aux conditions prévues à la convention intervenue avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce (communauté de Saint-Joseph) et aux clauses habituelles d'un tel acte, et à accomplir toutes formalités requises afin de donner suite à la présente résolution.

Le vote est demandé :

Un (1) conseiller vote contre cette proposition, soit monsieur Serge Vachon. Il mentionne qu'il demande des informations additionnelles.

Quatre (4) conseillers votent pour cette proposition, soit madame Hélène St-Hilaire, messieurs Sylvain Gilbert, Michel Doyon et Vincent Gilbert ;

Par conséquent, la proposition est adoptée à la majorité.

Adoptée

## **5. Rapport d'opération et mesures de correction pour l'opération des étangs**

### **Résolution no 2018-06-196**

Attendu que la station d'épuration n'a pas respecté l'article 7 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) à l'effet que son effluent ne peut présenter de la toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel ou la daphnie;

Attendu que l'analyse approfondie de la problématique, la liste des mesures correctives et un échancier doivent être acceptées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour permettre l'autorisation du projet de la rue du Versant et de l'avenue du Ramier (N/Réf. 7311-12-01-23580-41);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Doyon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Vachon, et il est résolu à l'unanimité, que la Municipalité s'engage à :

- Fournir au MDDELCC le rapport d'analyse de la problématique de la toxicité de l'effluent de la station d'épuration;
- Fournir au MDDELCC la liste des mesures correctives proposées et un échancier associé;
- S'entendre avec le MDDELCC sur l'acceptabilité de ces mesures et de l'échancier;
- Mettre en œuvre les travaux correctifs en respectant l'échancier approuvé.

Adoptée

## **6. Demande de prêt de terrain – Maison des jeunes**

### **Résolution no 2018-06-197**

Attendu que la Maison des jeunes de la M.R.C. Robert-Cliche est un organisme sans but lucratif qui travaille auprès des jeunes de 12 à 17 ans et offre un lieu de rencontre aux adolescents et réalise des projets permettant le développement des jeunes;

Attendu que la Maison des jeunes de la M.R.C. Robert-Cliche est en recherche de financement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Michel Doyon, et il est unanimement résolu :

Que la Maison des jeunes de la M.R.C. Robert-Cliche puisse bénéficier gratuitement du stationnement de la Halte touristique lors de la fin de semaine du spectacle en plein air et de la fête du Travail et qu'elle soit autorisée à imposer un tarif aux usagers du stationnement.

Que les revenus du stationnement soient partagés de la façon suivante : un tiers à la Ville et deux tiers à la Maison des Jeunes.

Adoptée

## **7. Appel d'offres 18-470 Travaux de pavage**

### **Résolution no 2018-06-198**

Attendu que des travaux de pavage sont nécessaires sur partie des voies publiques suivantes : rues Goulet, Saint-Luc, l'avenue du Palais entre la rue Valmont et la route 173, l'avenue du Palais entre la rue Sainte-Christine et la rue Pozer et le rang L'Assomption Nord ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Vachon, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert et il est unanimement résolu :

De demander des soumissions par appel d'offres public (appel d'offres 18-470) pour des travaux de pavage sur une partie des voies publiques suivantes :

<b>Tronçon</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Longueur (m) approximative</b>
Rue Goulet	Extrémité	Route 173	397 m
Rue Saint-Luc	Saint-Jean	Stationnement du IGA	115 m
Avenue du Palais	Route 173	Valmont	350 m
Avenue du Palais	Pozer	Sainte-Christine	232 m
Assomption Nord	Début de la courbe en «S»	Fin de la courbe en «S»	400 m

et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO tel que requis par la loi.

Adoptée

## **8. Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif**

### **Résolution no 2018-06-199**

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce bénéficiera d'une contribution financière de la part du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux – Parcs Canada pour la réfection de l'escalier principal de la Maison de la Culture;

Attendu que l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) prévoit des règles précises quant aux ententes entre le fédéral et toute municipalité ou tout organisme municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Hélène St-Hilaire, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert et il est majoritairement résolu :

D'adresser une demande conformément aux articles 3.11 et 3.12 de la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif (Loi M-30) afin d'obtenir l'autorisation prescrite par la Loi pour le projet de réfection de l'escalier principal de la Maison de la Culture.

Que le Maire ou le maire suppléant et la greffière ou en son absence le directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

Adoptée

## **9. Embauche de l'adjointe administrative – trésorerie**

### **Résolution no 2018-06-200**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Doyon, appuyé par madame la conseillère Hélène St-Hilaire, et il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche de madame Isabelle Dion au poste d'adjointe administrative / trésorerie selon les conditions de travail établies en fonction de la convention collective des cols blancs (taux horaire établi selon l'échelon 4). Une période de probation de 120 jours est prévue et l'entrée en fonction est prévue pour le 16 juillet 2018.

Adoptée

**10. Directives de changement – Contrat avec Les Constructions Binet inc. (Appel d’offres 17-446)**

**Résolution no 2018-06-201**

Attendu que l'appel d'offres 17-446 Construction d'une usine, d'un réservoir et du toit du réservoir Taschereau pour le projet de mise aux normes de l'eau potable prévoyait un contrat de 6 666 418,25 \$ avec l'entrepreneur Les Constructions Binet inc.;

Attendu que plusieurs directives de changement ont été émises au cours des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Gilbert, et il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser une dépense supplémentaire d'environ deux cent trente mille dollars (230 000 \$) plus les taxes applicables pour la construction d'une usine, d'un réservoir et du toit du réservoir Taschereau pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.

Que M. Roger Bernard, chargé de projet, ou M. Karl LeBlanc, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tous les documents relatifs à ce projet.

Que cette dépense soit payée à même le règlement 647-16 décrétant une dépense de 6 777 000 \$ et un emprunt de 6 777 000 \$ pour réaliser les travaux relatifs à la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable.

Adoptée

**11. Période de questions**

Aucun contribuable ne s'est prévalu de la période de questions. Aucune question n'a été répondue par le conseil municipal.

**12. Levée de l'assemblée**

**Résolution no 2018-06-202**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Gilbert et il est unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 20h05.

Adoptée

---

Danielle Maheu, greffière

---

Pierre Gilbert, maire